



CAPD du 17 mars 2017

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Les mutations nationales ont livré leur verdict. Le taux de satisfaction de 23.94 % est similaire à celui de 2016. On reste toujours très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis 2010... Seuls 4009 des 16 740 participants obtiennent un de leurs vœux. Ces résultats, à un niveau relativement bas, laissent trop de collègues dans l'impasse.

En Saône et Loire, sur les 82 collègues candidats au départ, 37 ont obtenu satisfaction. 7 demandes pour la Côte d'Or ont été satisfaites, alors que vous en aviez enregistrées 31 ! Il fallait au minimum 431 points pour obtenir ce département. Certains collègues sont en réelle souffrance, séparés de leurs proches et inquiets d'une situation qui risque une nouvelle fois de demeurer inchangée.

Nous vous demandons de prendre en compte la situation des collègues qui depuis plusieurs années n'ont pas obtenu satisfaction, d'étudier en particulier les demandes intra académiques en laissant partir un maximum de personnels dans le cadre des demandes d'ineat-exeat.

Concernant la direction d'école, la ministre a rendu publics « 16 engagements pour faciliter l'exercice du métier de directeur d'école ». Le ministère reprend ainsi à son compte la charte de confiance résultant d'une initiative du SE-Unsa et du collectif qui travaille sur cette question depuis plusieurs mois. Si ce document évoque des éléments facilitateurs, il aurait pu aller plus loin dans un contexte où les directeurs sont de plus en plus sollicités. Ces engagements contribueront à améliorer les conditions de travail des directeurs en présentant des progrès élémentaires :

- bénéficier des équipements adaptés pour fonctionner
- disposer d'une planification annuelle des réunions
- avoir des délais de réponse raisonnables pour les enquêtes
- éviter de recevoir plusieurs fois la même information
- avoir effectivement la formation réglementaire prévue
- disposer d'outils numériques facilitant la gestion administrative

Pour le SE-Unsa, certains engagements auraient mérité d'aller plus loin. Une limitation des sollicitations des directeurs en dehors des heures de service, avoir une formation et le temps nécessaire pour l'appropriation des nouveaux outils ou supprimer des tâches concrètes devenues chronophages en sont des exemples non-exhaustifs.

Ces engagements doivent maintenant trouver des déclinaisons concrètes localement. Pour le SE-Unsa, ils doivent servir d'appui pour faire évoluer des pratiques marquées encore trop souvent par une absence de confiance de la part de l'administration.

Merci pour votre écoute.

Françoise Everitt, Nicole Méline, Myriam Peutot, Agnès Fleury